

Je parlerai, pour conclure, de la loi sur les enquêtes. L'article 2 de cette loi autorise le ministre et le gouvernement à mener une enquête dans tout ce domaine. Il est évident que le gouvernement provincial s'est dérobé à sa responsabilité en se servant de tournures de phrase dans son télégramme à la Chambre de commerce. Il a fait table rase de ses responsabilités. L'article 2 de la loi sur les enquêtes stipule:

Le gouverneur en conseil peut, chaque fois qu'il le juge à propos, faire instituer une enquête sur toute question touchant le bon gouvernement du Canada...

Je m'abstiendrai de faire des remarques ironiques sur les qualités de notre gouvernement.

...ou la gestion de quelque partie des affaires publiques.

• (5.00 p.m.)

Les mots «bon gouvernement» ne sont pas en majuscules. Je soutiens donc que le passage «le bon gouvernement du Canada» ne s'applique pas forcément à ce gouvernement particulier ou à un autre. Le passage, à mon sens, évoque la notion pure et simple du gouvernement. Lorsqu'une situation met en danger une grande partie de la population d'un de nos principaux ports de mer de la côte du Pacifique, il faut s'en préoccuper pour le bon gouvernement du Canada, car lorsque la loi est bafouée, comme elle le sera probablement et lorsqu'on n'en tient nullement compte, comme la chose se produit actuellement, il incombe au gouverneur en conseil d'instituer une enquête sur le bon gouvernement du Canada et tout secteur des affaires publiques.

Il y a lieu d'agir maintenant. Les députés constateront qu'il est impossible actuellement d'aller au fond de cette question; nous devrions avoir l'occasion de l'examiner. Une initiative en ce sens, serait, j'en suis certain approuvée par tous les députés et presque tous les citoyens du Prince-Rupert. Le temps est venu de prendre une mesure valable. Si nous avons pu établir une commission royale d'enquête au sujet de cette fille des rues, Gerda Munsinger, nous pourrions instituer une enquête sur une question aussi importante pour notre économie que l'industrie de la pêche à Prince-Rupert.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques remarques au sujet des prévisions budgétaires du ministère des Pêcheries, je désire remercier le député de Skeena des paroles aimables qu'il a eues pour la manière dont je me suis acquitté de mes fonctions de président du comité des pêcheries, au cours de la dernière session. J'ai été très heureux de

ses remarques, surtout après certaines de celles qui avaient été faites à la Chambre au sujet de mes fonctions de président du comité de la défense, fonctions qui m'ont valu à l'époque très peu de louanges.

Je m'étonne, cependant, que le député ait été jusqu'à suggérer que je pourrais même devenir ministre des Pêcheries. Nous avons en ce moment un excellent ministre des Pêcheries. Partout où je vais, je constate qu'il a très bonne presse auprès des pêcheurs actifs et de ceux qui s'occupent de cette industrie, en général. Lorsqu'ils parlent de l'œuvre du gouvernement fédéral et du ministère des Pêcheries, ils ont beaucoup d'égarés pour le ministre; cela est dû à la compréhension qu'il a pour cette industrie et aux rapports qu'il entretient avec ceux qui tirent de la pêche leur subsistance. Il restera longtemps, je l'espère, à la tête de ce ministère.

J'ai trouvé intéressantes les observations du député de Skeena sur l'influence profonde de la pêche sur la vie sociale et économique de la population côtière qui s'y adonne. Il a fort bien exposé la situation. Il est vrai que cette industrie assure, pour ainsi dire, la subsistance de plusieurs centaines de personnes dans de petits villages et des ports de mer de l'Atlantique et du Pacifique. En conséquence, lorsque nous examinons les crédits de ce ministère, nous faisons bien plus qu'étudier une liste de postes représentant les dépenses prévues. Nous parlons de la vie d'un groupe de Canadiens dont les conditions d'existence diffèrent beaucoup de celles de la plupart des députés. Très peu d'entre nous viennent de village de pêche et ont eu la vie aussi dure que ces gens. Il importe donc de nous rappeler que nous traitons, en l'occurrence, des moyens d'existence de Canadiens qui gagnent leur vie en s'adonnant à un métier dangereux, qui offre de graves inconvénients par rapport à ce qu'il rapporte.

Une ou deux plaintes ont été portées à mon attention alors que j'étais président du comité; j'ose espérer que le ministre en parlera dans sa réponse, au cours du présent débat. Elles proviennent de sources diverses. L'une provient de propriétaires de bateaux de pêche et a trait aux subventions à la construction de bateaux de pêche sur la côte ouest. J'ai reçu de M. Frank Bublé, président de la *Fishing Owners Association of British Columbia*, une lettre datée du 22 janvier 1967, dont je cite un paragraphe:

En 1966, 170 nouveaux bateaux de pêche au saumon ont été mis en service, pour la plupart des bateaux de pêche à la ligne traînante et des